

Le journal du chantier DE L'USINE D'AMIANTE

N°1 PARUTION DU MERCREDI 22 AVRIL 2009



La dépollution est en marche

Le chantier de déconstruction/dépollution est en préparation. Fin mai, le confinement étanche des bâtiments sera mis en oeuvre pour une durée de sept mois minimum. Visite de chantier.

JEAN-PIERRE BECKMAN
ARCHITECTE



**"La transparence
est primordiale"** P.4

RETROPLANNING



**Toutes les phases
des travaux** P.5

MÉTHODE



**Comment
le confinement
prendra forme** P.7

MERCREDI 22 AVRIL INAUGURATION DU CHANTIER À 19H AU 107, ROUTE DE MITRY

ET DEMAIN ?

Au bout de la dépollution

Dans quelques mois, des arbres pousseront à l'emplacement de l'ancienne usine d'amiante. Ce renouveau sera tangible au terme d'un chantier de dépollution aussi spectaculaire qu'indispensable.

Après treize années de lutte en continu, les associations n'avaient pas cessé d'y croire. Et elles avaient raison. L'ancienne usine d'amiante, sise au 107 rue de Mitry, sera bien dépolluée selon le mode opératoire présentant les garanties maximales de sécurité. La fameuse "bulle" étanche, préconisée depuis l'origine par le collectif associatif, va enfin voir le jour au cours d'un chantier long de huit mois environ, aussi spectaculaire qu'indispensable. Cette dépollution des bâtiments et des sols, accompagnée d'une déconstruction, intervient dans un contexte où l'indemnisation des victimes de l'amiante représente un des dossiers les plus lourds que la justice ait à régler dans notre pays. Un dossier à la mesure du scandale sanitaire révélé par un bilan, estimé par les associations, pour le site aulnaysien du CMMP (Comptoir des minéraux et des matières premières), à plusieurs dizaines de victimes.

Encore cette estimation est-elle largement sous-évaluée tant il est vrai qu'aucune recherche systématique des victimes n'a été sérieusement entreprise. Au-delà de



l'indignation, de nombreuses questions restent en suspens. Pourquoi une telle chape de silence à propos des dangers que cette usine a fait courir durant des décennies aux riverains ? Et dans quelle mesure les autorités concernées finiront-elles par prendre leur responsabilité ?

LES ACTEURS DU CHANTIERS

Maître d'Ouvrage :
Mairie d'Aulnay sous Bois
Maître d'Ouvrage Délégué : SEMPACT 93
Maître d'œuvre - BET : SETEC Bâtiment
Coordonnateur SPS : C.S.B.
Bureau de Contrôle : BATIPLUS
Bureau d'étude dépollution : HPC ENVIROTEC
Diagnostic Amiante : GESTCO amiante
Diagnostic Plomb : ADCe
Laboratoires d'analyses extérieures amiante :
B.J.L.
Diagnostic radiométrique : CRIIRAD
Inspection du travail :
Inspection du travail 11^e section
Caisse Régionale d'Assurance Maladie IDF :
CRAM.IF

Service interdépartemental d'inspection
des Installations Classées : STIIC
Préfecture : Préfecture de la Seine St Denis
Associations :
Collectif des riverains : G. VOIDE
Ban Asbestos de France :
A. THABAUD.MONY
Addeva 93 : A. BOBBIO
Ass. parents d'élèves : C. TATRI. LERAT
Aulnay environnement : R. HALIFAX
Entreprise Générale désamiantage : C.M.S.
Sous-traitant échaudage : MILLS
Sous-traitant bâches :
Sous-traitant démolition : DELAIR

GARANTIES DE FIABILITÉ

Une responsabilité qui est d'abord financière car la municipalité est seule à mettre la main à la poche en attendant des contribution du Conseil régional et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. 5M€ pour une dépollution qui permet pour l'instant à l'ancien propriétaire de s'en tirer à moindre frais. Mais existait-il une autre solution ? Outre la menace d'un enlèvement

n, un espace aménagé

juridique du dossier pour de longues années, le déménagement des enfants de l'école du Bourg, mitoyenne de l'usine d'amiante, coûte déjà aux contribuables aulnaysiens la bagatelle de 800 000€ par an. Un calcul rapide permet de situer l'intérêt bien compris de la ville à hâter la décontamination du site. Sans parler du travail de reconquête de l'image de la commune, laquelle a déjà suffisamment pâti des retombées négatives de "l'usine de la mort". Il appartient désormais à la SEM-

Pact, organisme dépendant du Conseil général, de superviser les travaux eux-mêmes confiés à la CMS, une entreprise dépendante du groupe Vinci et hautement spécialisée dans le traitement de l'amiante. Autant de garanties de fiabilité d'un chantier que, du côté de la maîtrise d'oeuvre comme de la mairie, on souhaite le plus transparent possible. De quoi commencer à rêver au futur espace vert aménagé d'une superficie de 6000m² qui naîtra en cet emplacement...



3 QUESTIONS À GÉRARD SÉGURA, MAIRE D'AULNAY-SOUS-BOIS, CONSEILLER GÉNÉRAL

" Il y a urgence sanitaire "

Dans quel état d'esprit vous trouvez-vous alors que le chantier démarre ?

Gérard Ségura : *Je songe d'abord aux associations qui ont fait un travail considérable. Sans elles, sans leur dévouement et leur incroyable opiniâtreté, rien n'aurait été possible. Je pense aussi à tout le chemin accompli dans la prise de conscience du danger que constitue cette usine depuis des décennies. Cela a abouti, lors d'un récent conseil municipal, à un vote unanime en faveur du lancement du chantier de dépollution, ce dont je me réjouis. Enfin, je garde toujours à l'esprit l'urgence sanitaire de ce dossier, et en particulier le nombre des victimes qui pourrait, hélas, augmenter...*

Justement, comptez-vous prendre des initiatives pour retrouver des personnes atteintes ?

G.S. : *Dans ce dossier, nous avons pris nos responsabilités au plan financier, en procédure d'urgence, et en sollicitant tous les partenaires possibles, à commencer par l'Etat. Nous sommes, de la même façon, déterminés à aller au bout de la recherche des victimes. On veut savoir. Et pour cela, un travail de mé-*

moire sera entrepris en collaboration avec les associations qui se sont déjà attelées à cette tâche. Nous consulterons les registres du personnel, ceux des élèves ayant fréquenté l'école, les listes électorales, les médecins et pneumologues de la commune... Je rappelle que le taux de mésothéliome, le cancer lié à l'amiante, est trois fois supérieur à la moyenne nationale dans l'environnement de l'usine.

Que se passe-t-il en cas d'invalidation des élections municipales ?

G.S. : *Nous avons pris les dispositions nécessaires pour que le chantier de dépollution, une fois lancé, ne puisse être stoppé. Le budget alloué à cette opération exceptionnelle est voté et les entreprises mandatées sont assurées de leur financement. Si un nouveau scrutin municipal devait avoir lieu, c'est le préfet qui prendrait en main les destinées communales le temps de la campagne électorale. L'équipe de l'exécutif municipal ne serait donc pas là pour garantir le bon suivi du chantier et intervenir en cas de problème. Ce que je ne souhaite évidemment pas.*

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BECKMANN, MAÎTRE D'OEUVRE AMIANTE DÉCONSTRUCTION À SETEC BÂTIMENT



“La transparence est primordiale”

Que disent les mesures effectuées ?

Jean-Pierre Beckmann : Les derniers diagnostics ont confirmé et précisé les analyses effectuées dans des phases ultérieures. Il y a bien de l'amiante dans tous les bâtiments industriels due à une pollution d'usage, le broyage damiant. Dans la loge de gardien, nous avons aussi constaté le 16 février dernier la présence d'amiante libre en isolation qui s'échappait à l'extérieur. Ce risque de dissémination est maintenant contenu. Du plomb a été repéré dans les peintures et structures métalliques, ce qui va demander une gestion plus spécifique de ces déchets. Enfin, la recherche radiométrique a révélé quelques "points chauds" liés au broyage du zircon. Rien de dangereux mais cela nécessite une surveillance des opérateurs et un contrôle des déchets tout au long du chantier.

Vous attendez-vous à de mauvaises surprises ?

J.P.B. : Le sol est vraisemblablement pollué à l'amiante plus ou moins en profondeur. Nous attendons de sécuriser le site par confinement avant de le constater. Ensuite, nous engageons des investigations supplémentaires afin d'optimiser l'évacuation de terre amiantée. Une fois les bâtiments détruits en superstructure, nous rechercherons par carottage d'autres pollutions (hydrocarbures, métaux lourds...). Entre temps, nous protégerons le sol en ménageant des aires de circulation bétonnées pour ne pas mettre en mouvement des poussières d'amiante.

Le plan de retrait est-il finalisé ?

J.P.B. : Il est en cours de finalisation. Le plan de retrait est un document à la fois complexe et précis à suivre à la lettre. Il est envoyé aux divers organismes, dont l'inspection du travail et la CRAM. Ce document détaille la manière dont le chantier va se dérouler, la gestion des risques potentiels, la prise en compte des problématiques environnementales ainsi que les mesures de sécurité spécifiques aux opérateurs de désamiantage. Ces derniers sont tous cités nommément avec leurs habilitations et leur dossier médical à jour.

A combien estimez-vous les déchets du site ?

J.P.B. : Il faut compter de 3000 à 4000 tonnes de déchets, dont 2000 de déchets amiantés. Ils seront expédiés vers des sites de traitement spécialisés, ce qui suppose pas mal de rotations de camions.

Quelles relations entretenez-vous avec les associations ?

J.P.B. : Nous nous rencontrons régulièrement et nos échanges sont très francs. Les associations ont participé à des réunions, y compris en présence du maître d'ouvrage. Nous communiquons les documents au fur et à mesure. La particularité de ce chantier est d'être sous confinement, donc invisible. L'effort de transparence est par conséquent primordial et c'est pourquoi nous avons mis au point un protocole d'informations. De ce point de vue, les associations restent les meilleures porte-paroles du chantier.

En quoi ce site diffère-t-il de ce que vous avez pu connaître ?

J.P.B. : L'amiante, sauf pour les toitures, ne provient pas d'un produit posé lors de la construction : elle provient d'une pollution liée à l'ancienne activité industrielle du site. La quantité d'amiante encore en place est relativement faible sous forme de poussières mais lors de la démolition des bâtiments, la dispersion dans l'air risque d'être très importante. De là, la nécessité de réaliser des confinements de plus grande dimension que les bâtiments à détruire.

Pensez-vous tenir les délais ?

J.P.B. : A ce jour, on ignore la quantité de terre qu'il sera nécessaire d'évacuer. Des investigations supplémentaires seront lancées en cours de chantier. On ne peut donc pas anticiper les délais. Les travaux débutent par une phase préparatoire d'installation. Le désamiantage à proprement dit ne commencera pas avant la fin mai et devrait s'achever à la fin décembre.

ALAIN AMEDRO

adjoint au maire
chargé de l'urbanisme,
des espaces verts, de l'environnement
et du développement durable



“Informer les habitants”

"Trois choses me semblent déterminantes. D'abord la sécurité du chantier à travers sa mise sous bulle. Ensuite, la nécessité d'une transparence totale par une place centrale accordée aux associations dans les réunions. Enfin une information précise des habitants à laquelle contribue ce journal du chantier, et qui sera complétée par des réunions avec les riverains."

Les grandes étapes du chantier

avril/mai 2009	Installation du chantier
juin/octobre 2009	Travaux de dépollution et démolition
d'ici à octobre 2009	Recherche de pollution des terres
novembre/décembre 2009	Dépollution des terres

Une campagne de diagnostic



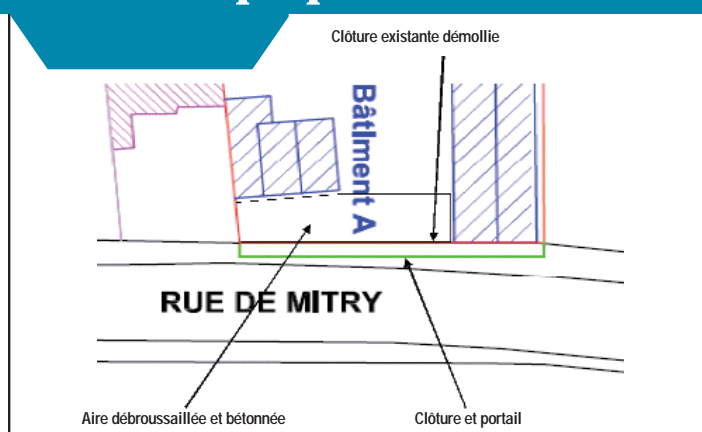
Vue sur amiante libre en plénum logement gardien

Intérieure de l'usine C.M.M.P.

Une campagne de diagnostics amiante, plomb et radiométrie a été effectuée.

D'autres prélèvements auront lieu tout au long du chantier et seront rendus publics.

Travaux préparatoires / Installation du chantier



- Aménagement des installations de chantier :
 - base vie et vestiaires dans l'école
- Clôtures et signalétique chantier
- Raccordements fluides
- Aménagement logistique de l'opération
- Mise en œuvre du gardiennage du site

Repères

• Dès 1938, l'installation de l'usine se heurte à l'opposition des riverains. L'enquête publique garde la trace d'une pétition regroupant 102 signatures. 600 enfants fréquentent déjà l'école.

• Jusqu'à la fermeture de l'usine, en 1991, les plaintes et les alertes des riverains seront incessantes tout comme les retombées nocives de poussières sur l'école, le cimetière, les jardins.

• En 2000, la première plainte, émanant de la famille Voide/Léonard, est acceptée. Un juge d'instruction est nommé, les médias découvrent l'affaire.

• En 2001, création d'un collectif de riverains et victimes du CMMP.

• En 2003, un permis de démolir est déposé, puis gelé sous la pression des riverains. Un arrêté préfectoral reconnaît enfin la nécessité d'un désamiantage.

• En 2006, décision est prise de déménager les deux écoles mitoyennes de l'usine sans concertation avec les parents. Les riverains font stopper un chantier de démolition du site à ciel ouvert.

• En 2007, des études reconnaissent enfin la dangerosité du site mais les autorités se refusent toujours à recourir au confinement total pour sa dépollution et sa déconstruction.

Voilà ce qui se prépare



C'est à un chantier complexe et délicat auxquelles s'attaquent les entreprises mandatées. Première obligation, assurer au personnel des conditions de travail optimales et sécurisées. Pour y contribuer, la mairie a mis à disposition les locaux vides de l'école du Bourg toute proche qui vont être transformés le temps des travaux en vestiaires, réfectoires, bureaux, sanitaires et salle de réunions pour une trentaine au moins d'opérateurs.

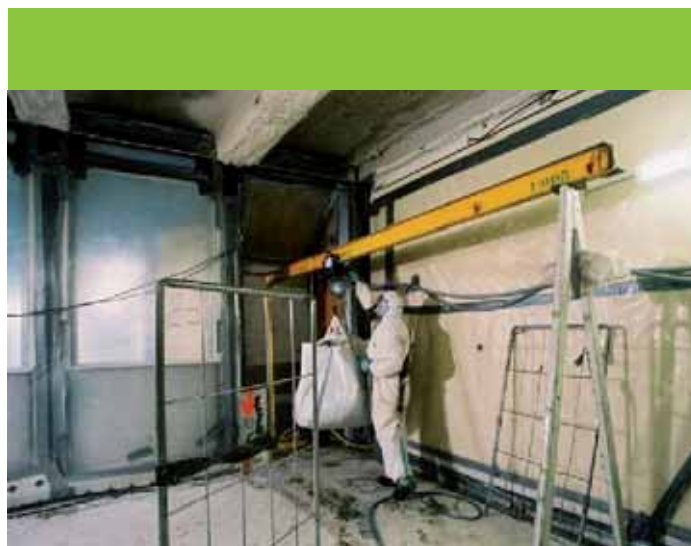
Un deuxième temps consistera à délimiter le chantier par la neutralisation d'un mètre de trottoir, rues de Mitry et de l'Industrie, et par la pose de palissades hautes de deux mètres. Cela fait, les clôtures actuelles seront supprimées pour faire place à des aires bétonnées qui serviront à l'installation d'une partie de la logistique. Un gardiennage sera alors mis en place ainsi qu'un système de badges nominatifs.

CONFINEMENT Un sas de décontamination permanent

Trois bâtiments principaux feront l'objet d'un désamiantage et d'une démolition sous bulle, plus un pavillon situé en arrière de la parcelle rue de l'Industrie. Pour mener à bien ces opérations, des équipements techniques centralisés seront mis en place. Il s'agit d'un sas destiné au personnel d'une capacité de seize places et muni de cinq compartiments. Ce sas sera raccordé à un vestiaire vert ainsi qu'à un autre sas dédié au matériel et pourvu d'une poutre de transit des bigbags de déchets.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une centrale de traitement des eaux usées sera également montée de même qu'un atelier de production d'air respirable. La configuration des lieux conduit également à réaliser une aire confinée commune aux trois bâtiments. Une fois confiné, chaque bâtiment s'intégrera au chantier global via cette zone commune elle-même maintenue en dépression durant la durée des travaux. Enfin, le mur en brique séparant la cour de l'école du terrain de l'usine sera démoli sous confinement à partir de nacelles.



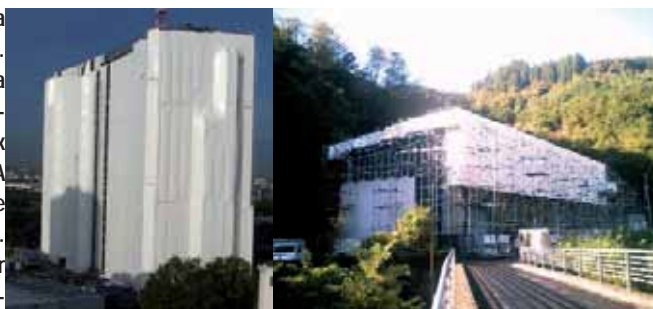
Comment le confinement prendra forme

D'immenses bâches blanches recouvrant en totalité les bâtiments : tel est le spectacle insolite que les passants pourront apercevoir tandis que le travail de désamiantage des bâtiments se poursuivra à l'intérieur en toute sécurité. Avant cela, il aura fallu purger la zone, c'est à dire débroussailler, ramasser les gravats, déposer les plaques amiantées des toits, aspirer si nécessaire les sols et les stabiliser.

UN PARAPLUIE COUVRANT

Des échafaudages en acier galvanisés viendront s'amarrer sur la charpente métallique des bâtiments actuels. Après quoi, un parapluie couvrant

l'ensemble des bâtiments sera mis en place par grutage. Puis, une bâche opaque sera tendue sur des glissières aluminium fixées sur les poteaux extérieurs de l'échafaudage. A l'intérieur prendra place une bulle étanche thermo-soudée. Les opérateurs munis de leur équipement de protection individuel pourront dès lors procéder à la pulvérisation jusqu'à saturation de l'amiante libre en plénum, avec conditionnement au fur et à mesure, ainsi qu'à la dépose des éléments amiantés intérieurs (plaque dure, bobines de soufflage, plaque fibro stockés).



Chantiers déjà réalisés:
Mise sous confinement de la Cité de l'Air (Paris 15)
et du Centrale hydraulique EDF Golinhac



DEUX BÂTIMENTS DÉTRUITS À LA PELLE

Seuls deux bâtiments ne nécessitent pas une mise sous confinement. Il s'agit d'un pavillon côté route de Mitry et d'une sorte de remise située rue de l'Industrie. Après le curage vert des zones, la démolition se fera à l'aide d'une pelle classique de 20 tonnes.



→ UN TEST DE FUMÉE POUR REPÉRER LES FUITES

Le confinement des bâtiments suppose une mise en dépression contrôlée qui se fera notamment à l'aide de centrales de ventilation d'une capacité de 50 000m³/h. Un test de fumée permettra de repérer des fuites éventuelles.



→ LE ROBOT DÉMOLISSEUR QUI PASSE PARTOUT

Les cloisonnements intérieurs seront détruits au marteau burineur avec brumisation permanente, depuis les échafaudages et les nacelles, ainsi qu'à l'aide d'un engin électro-hydraulique télécommandé, outil polyvalent adapté aux espaces restreints.



→ LES TAS DE GRAVATS MIS SOUS ÉCRAN

La présence d'amiante sur deux tas de gravats oblige à la mise en place d'écrans périphériques d'une hauteur de 4 mètres constitués d'un échafaudage revêtu d'un polyane opaque. Dès lors, un sas de transit du personnel et de nettoyage des déchets est également prévu.

→ LES DÉCHETS TRIÉS À LA SOURCE

Les matériaux amiantés contaminés seront séparés des matériaux décontaminables. Les uns comme les autres iront vers des centres de stockage adaptés selon leur nature et après contrôle. La ferraille sera valorisée.

→ UNE STRUCTURE MOBILE POUR TRAITER LES TERRES

Les prélèvements effectués diront les épaisseurs de terre à traiter. La solution envisagée consiste à mettre en place une zone isolée mobile qui servira à la démolition des dallages comme à la mise en bigbag des terres.

→ UN ASPIRATEUR DESTINÉ À LA RADIOACTIVITÉ

Le traitement des matériaux radioactifs se fera au moyen d'un aspirateur à long bras afin d'augmenter la distance avec les sources. Pesés dans des bigbags spécifiques, ils seront évacués vers une filière agréée après un dernier contrôle radiologique.



GÉRARD VOIDE,
PRÉSIDENT DU COLLECTIF DES RIVERAINS ET VICTIMES D'AMIANTE

“Par principe, nous restons vigilants”

Etes-vous satisfait de la tournure des événements ?

Gérard Voide : Nous sommes très satisfaits. On ne peut que se réjouir de l'ouverture du chantier. C'est l'aboutissement d'une bagarre menée de longue date. Notre revendication d'une dépollution sous bulle, conforme à la réglementation en vigueur, a été entendue. C'est un grand soulagement.

Comment se passe les relations avec le maître d'oeuvre et l'entreprise de désamiantage ?

G.V. : Nous avons déjà participé à plusieurs réunions. La relation est très bonne, en particulier avec l'architecte Monsieur Beckmann. C.M.S. nous semble être la meilleure entreprise

pour ce genre d'opération. Il est prévu que nous disposions de tous les diagnostics.

Vous restez néanmoins vigilants ...

G.V. : Même si la confiance est là, et que l'on nous a assuré que la communication continuera de se faire, nous demeurons vigilants par principe. Une récente étude de l'Inspection du travail estimait que 75% des chantiers de désamiantage étaient non conformes. Je relève que nous ne disposons toujours pas de la position officielle de l'Etat. Nous savons qu'un chantier modèle risque de faire jurisprudence. La cas dépasse donc largement Aulnay. Si les friches industrielles ont été recensées un peu partout, le nombre exact des victimes d'amiante n'est pas connu à ce jour.



ALAIN BOBBIO,
ADDEVA 93

“Nous exercerons un contrôle citoyen”

Vous avez obtenu gain de cause ...

Alain Bobbio : Le confinement était une revendication que nous avons été longtemps seuls à porter. C'est d'autant plus important que cela représente une garantie de ne pas allonger la liste des victimes. Mais pour que notre satisfaction soit complète, nous tenons à ce que le pollueur paye.

Quel va être votre rôle à présent ?

A.B. : Dans le déroulement même du chantier, nous tenons à exercer un contrôle citoyen par protection envers les riverains et les salariés. C'est la mission même des associations de se tenir en position vigilante. Ce site représente une véritable tragédie compte tenu du nombre des victimes. Nous prendrons toute notre place et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce chantier soit un modèle du genre. Une des choses primordiales à nos yeux, c'est que les riverains, et plus largement les habitants d'Aulnay, soient informés pas à pas des phases du chantier et d'éventuels problèmes. Nous voulons la transparence la plus complète.



JEAN-PIERRE POTOT
PRÉSIDENT D'AULNAY ENVIRONNEMENT

“Nous attendons un chantier exemplaire”

Jean-Pierre Potot: AULNAY ENVIRONNEMENT est bien sûr satisfaite de voir enfin démarrer le chantier de désamiantage/déconstruction de l'ancienne usine de broyage d'amiante du CMMP à AULNAY. C'est l'aboutissement d'un long combat que nous avons en partie mené avec les autres associations de notre collectif. Cette satisfaction est d'autant plus grande que ce délicat chantier sera mené dans le respect des règles de sécurité que nous avons toujours réclamées à savoir la mise sous confinement totale des bâtiments. Il s'agit de fait de la simple application de la loi régissant ce type de travaux qui assurera une

sécurité maximale des ouvriers et des riverains.

Le choix des entreprises chargées de l'exécution des travaux réputées pour leur savoir-faire est aussi un élément important pour un bon déroulement de cette opération. Nous attendons d'elles un chantier exemplaire. Nous y veillerons en restant vigilants tout au long du chantier, en participant aux réunions de chantier auxquelles nous serons associés, ce qui nous permettra de tenir nos adhérents informés.

Parallèlement nous continuerons avec nos collègues du collectif le travail de recherche des victimes passées.